Image not found or type unknown

Défaut par avocat de transcription divorce à la mairie

Par **Morizot SF**, le **14/04/2012** à **15:19**

Bonjour,
Divorcée depuis plus de vingt ans, j'ai appris récemment que mon avocat n'avait pas fait le nécessaire pour la transcription en mairie. Mon avocat étant parti à la retraite, je me suis donc adressé à son successeur qui me demande de payer des honoraires pour terminer ce que son prédécesseur a oublié de faire.
Dois-je payer, ou puis-je le faire en m'adressant directement à la mairie, faire modifier l'état civil
Merci de votre réponse

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés